

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2007

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal
3. Correspondance

Période de question – Parole à l'assemblée

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
5. Trésorerie
6. Adoption des comptes fournisseurs
7. Engagement de crédits - Septembre 2007
8. Adoption du second projet de règlement 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour interdire les usages relatifs aux ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d'accès et autres ports de plaisance ainsi que pour en interdire l'extension ou l'agrandissement
9. ADMQ – Formation – Les nouvelles normes comptables 2007 et les modifications au rapport financier
10. PG Govern – Formation Web PG Megagest
11. ACCIsst – Formation en santé et sécurité
13. Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n°6
14. MTQ – Compensation axe à double vocation
15. COMBEQ – Formation – Les mystères du lotissement, des avis de motion et des problèmes de clôture, fossé, découvert
16. PG Govern – Formation Gestionnaire municipal
17. Demande de dérogation mineure # 2007-0212 – 101, chemin du Lac-Simon – Isabelle Genest et Claude Bérubé
18. Demande de dérogation mineure # 2007-0214 – 34, 1^{ère} Avenue Ouest – Richard Dubois
19. Demande de dérogation mineure # 2007-0234 – 60, rue Bourassa – Jean-Claude Pascal
20. Prêt salle municipale Hervey Jonction – Cours de scrapbooking
21. Tournoi de golf – Alex Genest
22. Appui – Ville de Shawinigan – Finale des Jeux du Québec, été 2010
23. Internet haute vitesse – Secteur Hervey Jonction
24. Demande de service internet haute vitesse - Telus
25. Projet d'ouverture de la rue du Parc – Réal Genest
26. Varia
 - 26.1 Avis de motion – Modifier le règlement de zonage 90-199 relativement au reboisement lors d'infraction
 - 26.2 Écofly – Création d'une base d'aérotourisme
 - 26.3 Renouvellement 2007-2008 du contrat d'assurance collective
 - 26.4 Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables – Demande de permission de travaux de drainage
 - 26.5 Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles
 - 26.6 Appui – Rallye de performance 2008

Période de question – Parole à l'assemblée

27. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce quatrième jour de septembre deux mil sept (4 septembre 2007) à la salle municipale de Hervey-Jonction, 830, rue Auguste-Lagacé.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvon Bourassa, maire suppléant
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Jean-Pierre Delisle, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de Yvon Bourassa. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2007-09-234 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 4 septembre 2007 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du *6 août 2007* a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2007-09-235 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le procès-verbal de la session régulière du *6 août 2007* soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 04-09-2007 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2007-09-236 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 04-09-2007.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l’assemblée

Début : 19 h 39
Fin : 19 h 42

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L’inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport du mois d’août 2007.

5. Trésorerie

Conformément à l’article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre, de la situation financière de la municipalité, madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité dépose aux membres du conseil municipal l’état des activités financières au 30 juin 2007 et au 31 juillet 2007.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2007-09-237

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l’unanimité des conseillers (4), que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 31 août 2007 au montant de 55 481,80 \$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2007.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

7. Engagement de crédits - Septembre 2007

2007-09-238

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l’unanimité des conseillers (4), que les dépenses suivantes soient autorisées en septembre 2007, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Coupeuse	1 182 \$
Pluvial – Rue Magnan	4 821 \$
Chaloupe + moteur + remorque	4 926 \$
Total	10 929 \$

ADOPTÉE

8. Adoption du second projet de règlement 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour interdire les usages relatifs aux ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d’accès et autres ports de plaisance ainsi que pour en interdire l’extension ou l’agrandissement

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier sa réglementation en matière de zonage;

ATTENDU QUE les zones 25V, 40V, 42V et 43Ra forment tout le pourtour du Lac aux Sables;

ATTENDU QUE le Lac aux Sables est la source d'eau potable de la municipalité et qu'il doit être protégé;

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la protection du Lac aux Sables a fait des recommandations à l'effet que toute nouvelle marina devrait être interdite et qu'aucun certificat ne devrait être émis pour l'agrandissement des installations existantes;

ATTENDU QUE la modification apportée contient un objet nécessitant l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE des avis de motion du présent règlement ont été préalablement donnés lors de la séance du 7 mai 2007;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 3 juillet 2007;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 18 août 2007 et que cette dernière s'est tenue le 27 août 2007;

ATTENDU QUE suite à la tenue de l'assemblée publique de consultation, des commentaires ont été émis relativement aux bateaux à voile, mais compte tenu que la municipalité ne peut discriminer quant aux types d'embarcation, le second projet de règlement est adopté sans modification;

2007-09-239

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le second projet de règlement 2007-472 modifiant le règlement de zonage 90-199 pour interdire les usages relatifs aux ports de plaisance, club de yacht, service de location de bateaux, rampe d'accès et autres ports de plaisance ainsi que pour en interdire l'extension ou l'agrandissement et ce, sans modification.

ADOPTÉE

9. ADMO – Formation – Les nouvelles normes comptables 2007 et les modifications au rapport financier

2007-09-240

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à participer à la formation offerte par l'ADMO « Les nouvelles normes comptables 2007 et les

offerte par PG Govern sur les logiciels PG Megagest. La municipalité défraiera le coût d'inscription de 113,95 \$.

ADOPTÉE

11. ACCIsst – Formation en santé et sécurité

CONSIDÉRANT que la municipalité a adhéré à la mutuelle de prévention du Groupe ACCIsst;

CONSIDÉRANT que des formations sont offertes afin d'assurer une meilleure gestion de la prévention et des risques;

2007-09-242

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise les personnes suivantes à participer aux formations qui se tiendront à Trois-Rivières:

<i>Nom de l'employé</i>	<i>Titre de la formation</i>	<i>Date</i>
Nathalie Vallée	Atelier de l'employeur	19 novembre 2007
Nathalie Vallée	Atelier du préventionniste	19 novembre 2007
Gilles Hamelin, Rénald Vallée et Pierre Brouillette	SIMDUT	20 novembre 2007
Gilles Hamelin, Rénald Vallée et Pierre Brouillette	Équipements de protection individuels et collectifs	20 novembre 2007
Nathalie Vallée	Enquête et analyse des accidents	21 novembre 2007
Nathalie Vallée	Assignment temporaire	21 novembre 2007
Gilles Hamelin, Rénald Vallée et Pierre Brouillette	Initiation cadenassage, espaces clos, sécurité des machines	22 novembre 2007
Gilles Hamelin, Rénald Vallée et Pierre Brouillette	Maux de dos et manutention	22 novembre 2007

La municipalité défraiera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

12. Déneigement des chemins d'hiver – Exercice option 2 ans

CONSIDÉRANT la résolution 2004-09-197 par laquelle la municipalité accordait le contrat de déneigement des chemins d'hiver et des trottoirs aux Entreprises St-Ubald inc. pour une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une option de deux (2) ans supplémentaires et que la municipalité devait manifester son intention par résolution;

2007-09-243

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables exerce son option de deux (2) ans pour le déneigement des chemins d'hiver et des trottoirs auprès des Entreprises St-Ubald inc. pour les années 2007-2008 au taux de 2 125 \$/km et les années 2008-2009 au taux de 2 200 \$/km.

ADOPTÉE

13. Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n°6

CONSIDÉRANT la demande de paiement n°6 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 28 août 2007;

2007-09-244

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n°6 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL inc. et verse un montant de 240 850,79 \$ incluant toutes les taxes et ce, après avoir effectué une retenue au montant de 23 485,04 \$.

ADOPTÉE

14. MTQ – Compensation axe à double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les route(s) locale(s) 1 ou 2 à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser	Ressource transportée	Nombre de camions chargés/an
Chemin Tawachiche	10,8 km	Bois	1 000 voyages

2007-09-245

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 10,8 km.

ADOPTÉE

15. COMBEQ – Formation – Les mystères du lotissement, des avis de motion et des problèmes de clôture, fossé, découvert

2007-09-246

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à participer à la formation offerte par la COMBEQ « *Les mystères du lotissement, des avis de motion et des problèmes de clôture, fossé et découvert : capsules juridiques et cas pratiques* » qui se tiendra à Trois-Rivières le 3 octobre 2007. La municipalité défraiera le coût d'inscription de 210,81 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE

16. PG Govern – Formation Gestionnaire municipal

2007-09-247

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de

Lac-aux-Sables autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à participer à la formation offerte par PG Govern sur le Gestionnaire municipal qui se tiendra à Trois-Rivières le 25 septembre 2007. La municipalité défraiera le coût d'inscription de 227,90 \$, en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE

17. Demande de dérogation mineure # 2007-0212 – 101, chemin du Lac-Simon – Isabelle Genest et Claude Bérubé

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0212 soumise par Isabelle Genest et Claude Bérubé et concernant le 101, chemin du Lac-Simon afin d'abaisser la marge de recul arrière pour le bâtiment principal à 7,32 m au lieu de 9 m, relativement à l'article 46 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée mais conditionnellement à ce que la galerie arrière ne puisse être fermée avec des murs (moustiquaire, vitrage, bois, etc.) ou transformée en véranda;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-09-248

Après délibérations du conseil, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à la majorité des conseillers (3), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2007-0212, présentée par Isabelle Genest et Claude Bérubé et concernant le 101, chemin du Lac-Simon. Jacques Champagne s'enregistre contre la présente résolution.

ADOPTÉE

18. Demande de dérogation mineure # 2007-0214 – 34, 1^{ère} Avenue Ouest – Richard Dubois

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0214 soumise par Richard Dubois et concernant le 34, 1^{ère} Avenue Ouest afin, dans un premier temps, d'abaisser la marge de recul par rapport à la ligne des hautes eaux pour le bâtiment principal à 6,7 m au lieu de 12 m (en raison d'une pièce sous la galerie) et dans un second temps, accepter le patio et la terrasse dans la bande de protection riveraine de 10 m, relativement à l'article 81 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être refusée considérant le travail du comité de réflexion pour la protection du Lac aux Sables, considérant que le demandeur n'a pas respecté les travaux initiaux indiqués dans sa demande de permis de construction d'avril 1998 et considérant que les travaux relatifs à la fondation sous la galerie, la terrasse et le patio ne sont conformes ni aux normes de 1998, ni aux normes actuelles;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-09-249

Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables refuse la demande de dérogation mineure numéro 2007-0214, présentée par Richard Dubois et concernant le 34, 1^{ère} Avenue Ouest.

ADOPTÉE

19. Demande de dérogation mineure # 2007-0234 – 60, rue Bourassa – Jean-Claude Pascal

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2007-0234 soumise par Jean-Claude Pascal et concernant le 60, rue Bourassa afin, dans un premier temps, d'abaisser la marge de recul latérale pour le bâtiment principal à 0,81 m au lieu de 2 m et dans un second temps, d'abaisser la marge de recul latérale pour le bâtiment secondaire à 0,2 m au lieu de 1 m, relativement aux articles 46 et 59 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée considérant que l'esthétique des lieux a été grandement amélioré par les travaux de construction et considérant que les deux (2) propriétés voisines perdraient leurs droits acquis s'il y avait morcellement de terrain pour régulariser le cas présent;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2007-09-250

Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2007-0234, présentée par Jean-Claude Pascal et concernant le 60, rue Bourassa, le tout, conditionnellement à ce que l'occupation du bâtiment secondaire soit régularisée par servitude notariée et que cette servitude ne cause pas de préjudice (neige, égout pluvial) à la propriété voisine ou adjacente.

ADOPTÉE

20. Prêt salle municipale Hervey Jonction – Cours de scrapbooking

2007-09-251

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Hervey Jonction gratuitement à madame Geneviève Gauthier pour la tenue de cours de scrapbooking le mardi après-midi et soirée et ce, à compter du 25 septembre 2007, pour une durée de 12 semaines.

ADOPTÉE

21. Tournoi de golf – Alex Genest

2007-09-252

Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables contribue, à l'occasion du tournoi de golf Alex Genest qui se tiendra le 22 septembre 2007, pour un foursome au montant de 240 \$. Les conseillers Marielle Denis et Yvon Bourassa représenteront la municipalité à cette occasion.

ADOPTÉE

22. Appui – Ville de Shawinigan – Finale des Jeux du Québec, été 2010

CONSIDÉRANT la ferme intention de la Ville de Shawinigan d'obtenir la Finale des Jeux du Québec, été 2010 ;

CONSIDÉRANT la capacité établie de la Ville et de ses partenaires, à réaliser cet événement d'envergure provinciale ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec en Mauricie favorisera le développement du sport dans notre milieu ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec sera une occasion privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de notre région ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale permettra de consolider et de développer les compétences des bénévoles de la Ville de Shawinigan ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale permettra à la Ville de Shawinigan, aux intervenants scolaires et au milieu associatif de consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale à Shawinigan permettra de consolider le partenariat des principaux acteurs du milieu ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette finale contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès des jeunes et de la population en général ;

CONSIDÉRANT que la tenue de cette Finale des Jeux du Québec à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives pour toute la région ;

CONSIDÉRANT que l'organisation des Jeux du Québec désire impliquer toute la population à la campagne de financement de cet événement majeur ;

2007-09-253

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, constitué de 1 389 citoyens :

- a) appuie fermement la démarche de la Ville;
- b) s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates de la Finale des Jeux qui se tiendra normalement entre le 1^{er} et le 15 août 2010;
- c) s'engage à faciliter la promotion de la Finale des Jeux auprès de ses citoyens en collaboration avec le futur comité organisateur de la Finale des Jeux dans ses publications et autres;
- d) s'engage, à la demande de la Ville de Shawinigan, à mettre à la disposition du comité organisateur de la Finale des Jeux sa banque de matériel selon la disponibilité et en conformité avec la politique de prêt de matériel;
- e) s'engage à encourager sa population à cotiser à la campagne de financement sous forme de dons à l'organisation des Jeux du Québec, été 2010.

ADOPTÉE

23. Internet haute vitesse – Secteur Hervey Jonction

Suivi à faire auprès de la compagnie Xittel relativement à l'installation d'une tour internet afin de desservir le secteur de Hervey Jonction.

24. Demande de service internet haute vitesse - Telus

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition de plus de cent (100) personnes intéressées à obtenir le service d'internet haute vitesse de Telus;

CONSIDÉRANT que les municipalités limitrophes à Lac-aux-Sables, soient Sainte-Thècle et Saint-Ubalde, sont actuellement desservies par Telus relativement au service d'internet haute vitesse;

2007-09-254 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à Telus d'offrir le service Internet Haute Vitesse sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

25. *Projet d'ouverture de la rue du Parc – Réal Genest*

CONSIDÉRANT le projet de lotissement de monsieur Réal Genest pour l'ouverture de la rue du Parc;

CONSIDÉRANT que les services d'aqueduc et d'égout arrête à l'intersection de la rue Genest;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de monsieur Réal Genest à la municipalité afin d'assumer les frais reliés à la confection des plans & devis pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout ;

2007-09-255 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde une aide financière, au projet de monsieur Réal Genest pour la rue du Parc, représentant la moitié des coûts reliés à la confection des plans & devis relativement aux travaux de prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout. Les conseillers Jacques Champagne, Marielle Denis et Jean-Pierre Delisle s'enregistrent contre la présente résolution.

REJETÉE

Projet d'ouverture de la rue du Parc – Réal Genest

2007-09-256 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables remette ce dossier à l'étude afin de statuer sur les critères d'aide financière qui pourrait être accordée aux promoteurs privés.

ADOPTÉE

26. *Varia*

26.1 *Avis de motion – Modifier le règlement de zonage 90-199 relativement au reboisement lors d'infraction*

2007-09-257 Réal Marcotte donne avis de motion que lors de la prochaine assemblée ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil municipal étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement pour modifier le règlement de zonage 90-199 par l'ajout de l'article 22.1 à la section ***Contraventions, Sanctions et Recours*** pour imposer l'obligation de reboiser lorsqu'il y a infraction à une disposition interdisant ce déboisement.

26.2 *Écofly – Création d'une base d'aérotourisme*

CONSIDÉRANT la rencontre qui a eu lieu le 13 août 2007 en compagnie des promoteurs et de monsieur François Fréchette du MRNF;

CONSIDÉRANT que la nouvelle localisation du projet est située en bordure du Lac Masketsy qui ne fait pas partie du bassin versant du Lac aux Sables;

2007-09-258

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables ne s'objecte pas au projet de création d'une base d'aérotourisme en bordure du lac Masketsy dont une partie du terrain est située sur le territoire de la municipalité de Lac-aux-Sables, en autant que le projet respecte la réglementation municipal et provincial en vigueur.

ADOPTÉE

26.3 Renouvellement 2007-2008 du contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables offre à son personnel, une assurance-collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la MRC de Mékinac, c'est la compagnie d'assurance "Croix-Bleue" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Piché conseiller en assurances et rentes collectives, il y a lieu d'adhérer au collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie, moyennant le maintien global des primes au niveau actuel pour les deux prochaines années;

2007-09-259

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009 aux taux ci-après :

<u>Garanties</u>	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000\$ d'assurance)	0,37\$	0,38 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000\$ d'assurance	0,04 \$	0,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4,07 \$	3,81 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	53,00 \$	52,20 \$
- avec personne(s) à charge – familial	192,06 \$	189,17 \$
- avec personne(s) à charge – couple	106,01 \$	104,41 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	139,16 \$	137,06 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	14,11 \$	12,32 \$
- avec personne(s) à charge – familial	46,81 \$	40,88 \$
- avec personne(s) à charge – couple	28,23 \$	24,66 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	36,07 \$	31,50 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10\$ de rente hebdomadaire	0,82 \$	1,05 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100\$ de rente mensuelle	2,89 \$	2,55 \$

que Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière soit et est par la présente autorisée à signer les documents requis le cas échéant.

ADOPTÉE

26.4 Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables – Demande de permission de travaux de drainage

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de travaux transmise par la Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables, afin d'installer un drain perforé de 6 pouces, longeant le Parc Julien-Rivard entre le puits absorbant et jusqu'à l'égout pluvial de la municipalité;

2007-09-260

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise la pose d'un drain perforé de 6 pouces sur la partie de terrain longeant le Parc Julien-Rivard, entre le puits absorbant et l'égout pluvial situé sous la rue St-Alphonse. Tous les frais reliés à ces travaux (main d'œuvre, matériel et sous-traitance) sont à la charge de la Fabrique St-Rémi du Lac-aux-Sables et seront sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Hamelin.

ADOPTÉE

26.5 Appel d'offres – Collecte des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat supérieur à 25 000 \$ et que ce conseil doit procéder par appel d'offres sur invitation, en vertu de l'article 936 du *Code municipal* ;

2007-09-261

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande des soumissions sur invitation pour la cueillette des ordures aux entrepreneurs suivants :

- Services Matrec
- Services sanitaires Cité-Propre

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 h 00 le vendredi 12 octobre 2007 dans des enveloppes scellées au bureau de la Directrice générale & Secrétaire-trésorière. La Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

ADOPTÉE

26.6 Appui – Rallye de performance 2008

CONSIDÉRANT le projet de Rallye de performance présenté par François Morin afin de tenir un tel événement dans la municipalité de Lac-aux-Sables en 2008;

2007-09-262

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables est favorable au projet de monsieur François Morin afin de tenir un Rallye de performance en la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables en 2008.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 45
Fin : 20 h 56

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

27. Levée de l'assemblée

2007-09-263

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (4), que la séance soit levée à 20 h 56.

ADOPTÉE

M. Yvon Bourassa
Maire suppléant

Mme Nathalie Vallée
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière